

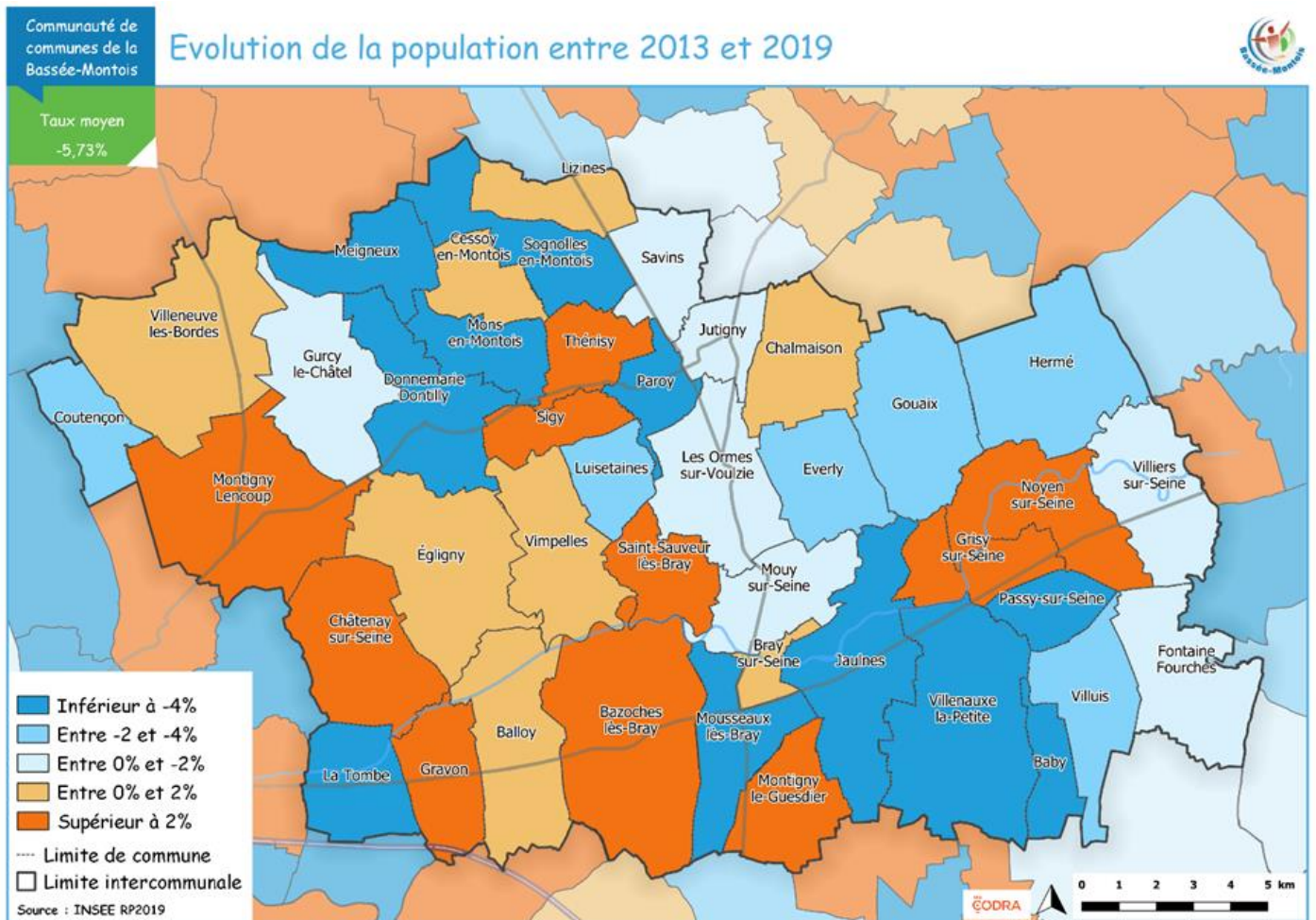


# SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PLUIH DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS

## DIAGNOSTIC HABITAT

### I. LE PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES HABITANTS DE LA CCBM

#### 1. UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN BAISSSE



La Communauté de Communes Bassée Montois est organisée en 42 communes, rassemblant 23 230 habitants au recensement 2019<sup>1</sup>. Depuis 2013, on observe une rupture dans l'évolution démographique : pour la première fois depuis les années 70, le territoire perd des habitants sur une période intercensitaire, ce qui n'est pas le cas au niveau départemental.

Les soldes naturel et migratoire sont devenus déficitaires sur la période, alors qu'ils étaient positifs jusque-là. La baisse du solde naturel s'explique par le vieillissement de la population et la baisse de la natalité à l'échelle nationale. Pour le solde migratoire, ce sont les communes rurales qui ont connu globalement plus de départs que d'arrivées de ménages. La CCBM perd principalement des habitants dans ses échanges avec les deux départements voisins, l'Aube et l'Yonne, dont le marché immobilier est plus accessible.

## 2. LA STRUCTURE DES MENAGES

### i. Un territoire qui vieillit

Le nombre de personnes de plus de 60 ans augmente rapidement tandis que les moins de 60 ans sont en baisse. Entre 2013 et 2019 :

- - 764 personnes de moins de 60 ans
- + 538 personnes de plus de 60 ans

Cette augmentation des séniors devrait perdurer puisqu'actuellement les tranches 45-59 ans sont les plus élevées : ces personnes viendront nourrir les tranches de plus de 60 ans dans les années à venir. En parallèle, le nombre de personnes en âge de procréer (20 – 40 ans) est en recul sur le territoire comme à l'échelle nationale. Cette baisse de la population jeune implique une baisse du nombre d'enfants à court et moyen terme, qui devrait impacter à la baisse les effectifs scolaires.

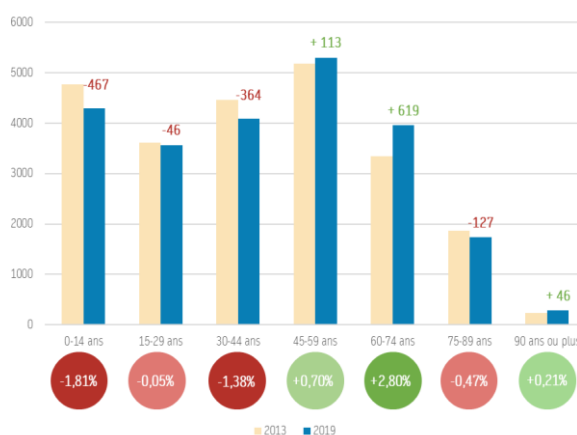
### ii. Des ménages familiaux mais de plus en plus petits

En 2019, on compte 2 709 ménages, avec une taille moyenne de 2,4 personnes. Les familles (couples avec et sans enfants, familles monoparentales) représentent 70% des ménages et les personnes seules 30%.

Comme à l'échelle départementale, la taille des ménages diminue depuis 1990. Cela est liée au desserrement des ménages du fait de décohabitations plus nombreuses (jeunes qui quittent le domicile familial pour s'installer seuls, séparations). On a ainsi entre 2013 et 2019 une augmentation des familles monoparentales et des personnes seules. Cela génère des besoins en logements supplémentaires.

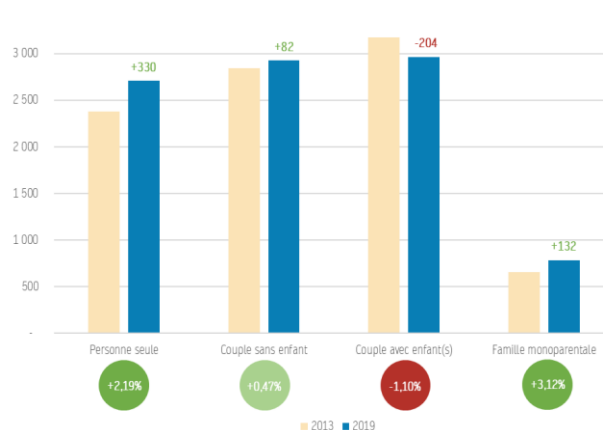
EVOLUTION DE LA POPULATION PAR CLASSES D'ÂGE ENTRE 2013 et 2019

Source : INSEE RP 2019



EVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MENAGES ENTRE 2013 ET 2019

Source : INSEE RP 2019



<sup>1</sup> Les données utilisées pour le présent diagnostic sont issues principalement du recensement de la population effectué par l'INSEE, dont le dernier date de 2019. Les évolutions post-Covid sont encore trop récentes pour en obtenir des données fiables, mais les entretiens avec les communes ont permis de dégager quelques tendances.

### 3. LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

Le revenu médian annuel à l'échelle de la CCBM s'élève à 23 149 €. C'est inférieur à celui du département (24 956 €). 8,4% des ménages de la CCBM disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté, alors qu'à l'inverse le département en concentre davantage (11,7%). On observe une relative concentration des revenus les plus élevés dans l'Ouest de la CCBM.

## II. LE PARC DE LOGEMENTS ET SES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

### 1. LES SITUATIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

En 2019, l'INSEE recense sur la CCBM :

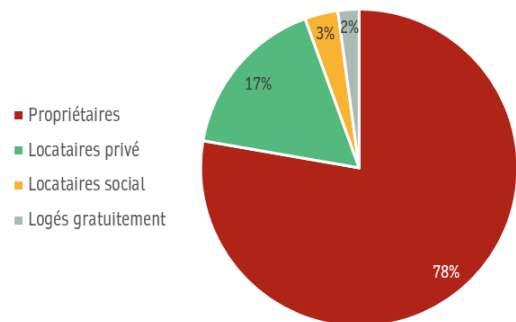
- 9 516 résidences principales, soit la majorité des logements (79,8%),
- 1 034 logements vacants, un taux plutôt élevé (8,7%) et en augmentation par rapport à 2013. La vacance est un enjeu important à Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly.

Dans les résidences principales, les ménages propriétaires sont majoritaires, alors qu'à l'échelle départementale ils ne représentent que la moitié des ménages. C'est donc la part des locataires qui est nettement inférieure dans la CCBM, dans le parc social comme dans le parc privé. On compte 333 logements locatifs sociaux et 1 647 logements locatifs privés, concentrés surtout dans les communes de Bray-sur-Seine, et de Donnemarie-Dontilly.

C'est également dans ces deux communes que l'on trouve la majorité des appartements, qui sont environ 1 000 à l'échelle de la CCBM. Le parc de logements est largement dominé par la maison individuelle, qui représente 91% des logements. Du fait de cette prépondérance de maisons, on trouve principalement des grands logements, avec 77% de 4 pièces et plus. Le nombre de grands logements augmente et le nombre de petits logements stagne voire diminue, alors que les personnes vivant seules augmentent. Cette décorrélation entre la production de logements et l'évolution de la structure des ménages traduit un enjeu pour les années à venir : mieux prendre en compte les besoins des ménages dans la production nouvelle.

REPARTITION DES STATUTS D'OCCUPATION

Source : INSEE RP 2019



### 2. LA QUALIFICATION DU PARC

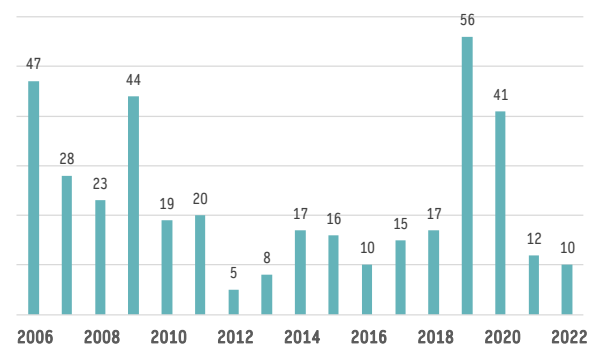
#### i. Des logements anciens avec des besoins d'amélioration

Presque deux tiers des logements de la CCBM ont été construits avant la 1<sup>ère</sup> réglementation thermique en 1974. Près de 700 DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) ont été réalisés sur des logements existants en 2021-2022, et 58% d'entre eux concernent des logements énergivores, c'est-à-dire près de 400 logements ayant une étiquette E, F ou G.

La Communauté de Communes concentre également un parc privé potentiellement indigne : d'après les données statistiques, plus de 300 logements sont à risque en matière d'indignité. Bray-sur-Seine est particulièrement concerné puisque 6,7 % de ses logements privés seraient potentiellement indignes (environ 50 logements). Les deux Petites Villes de Demain concentrent également quelques copropriétés fragiles.

NOMBRE DE LOGEMENTS SUBVENTIONNES PAR L'ANAH

Source : Anah 2022

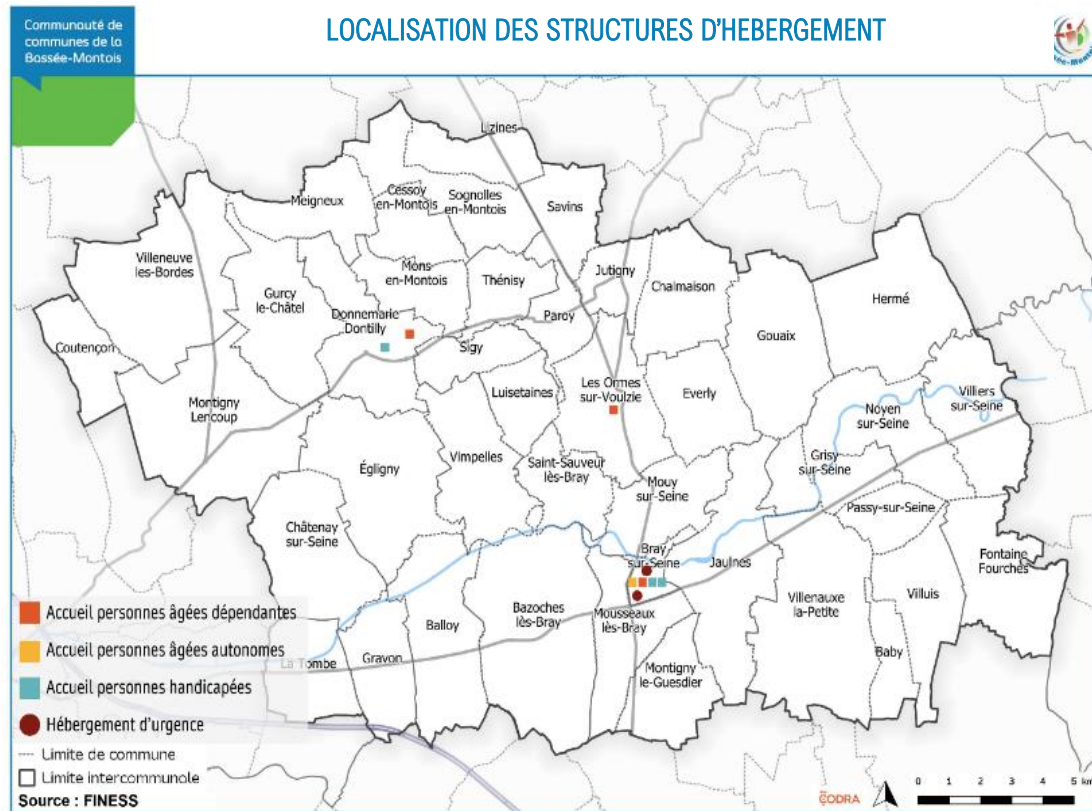




- Favoriser le maintien à domicile, par l'adaptation des logements à la perte d'autonomie
- Développer une offre nouvelle: logements sociaux dédiés aux séniors, résidences services, habitat inclusif, etc.

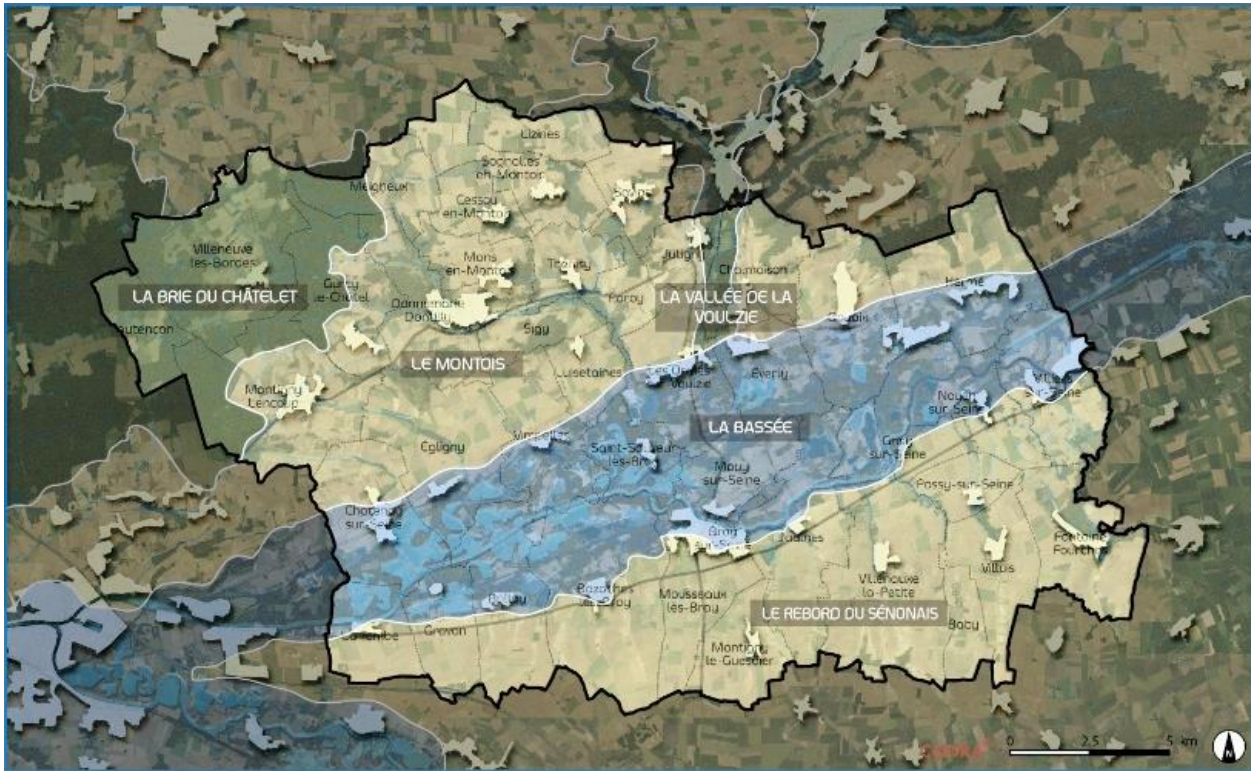
## 2. LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'Adapei 77 (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales) dispose de trois structures sur le territoire pour l'accueil de personnes en situation de handicap, totalisant 128 places.



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## I. LES PAYSAGES ET PATRIMOINES



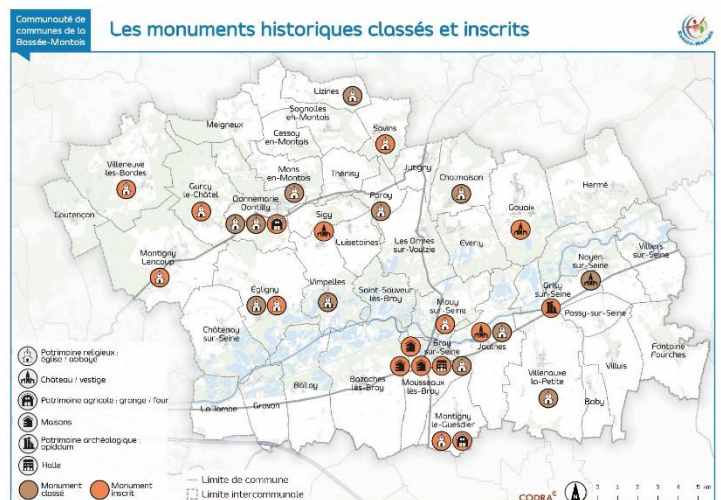
Les

Sources: IGN - BD-Topo© 2016, BD-Alti©

paysages de la CCBM sont variés, et il existe un enjeu de préservation de leurs singularités. C'est un territoire riche en réservoirs de biodiversité avec 50% de sa surface protégée au titre de différents zonages et inventaires (Bassée et rebord du Sénonais). Il est également couvert par une grande superficie de zones humides.

La morphologie urbaine des communes résulte d'un tissu ancien aggloméré autour des centralités que sont l'église, la mairie et l'école. L'enjeu est de préserver l'**authenticité des villages et des bourgs** et de veiller à la **bonne insertion des nouvelles constructions**.

18 éléments sont inscrits et 13 classés au titre des Monuments Historiques, souvent issus de la période médiévale et du patrimoine religieux. La poursuite de la **valorisation du patrimoine bâti remarquable et identitaire des communes** est également un enjeu. Les maisons à base de bloc de craie au sud du territoire, les maisons à colombage de Bray-sur-Seine, les lavoirs, écluses et passerelles constituent ce patrimoine remarquable à préserver.

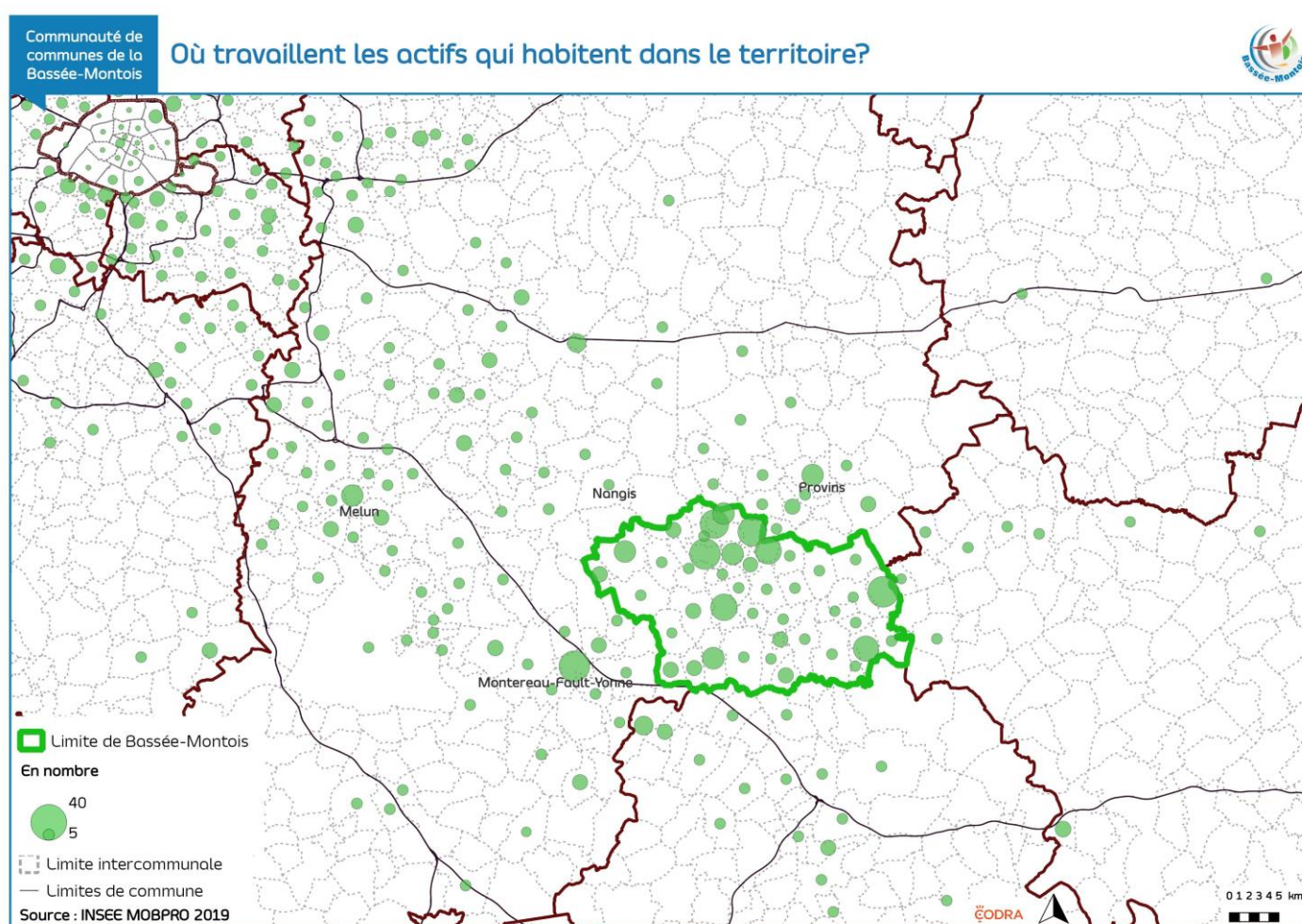


## II. DYNAMIQUES ECONOMIQUES

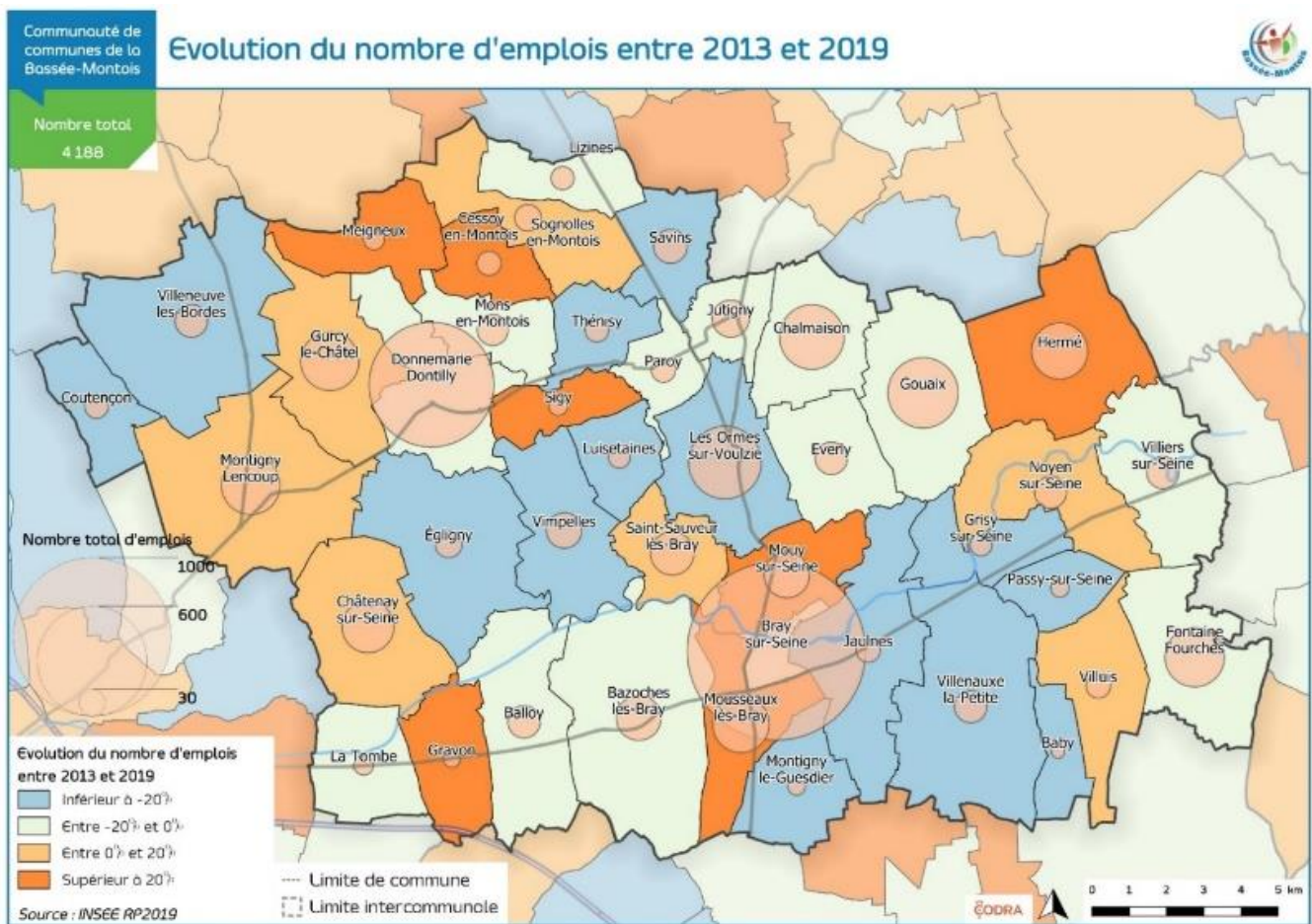
### 1. LE TISSU ECONOMIQUE

#### i. Une influence déterminante des pôles extérieurs

Malgré ses 4 188 emplois, la Bassée-Montois ne dispose pas d'une véritable centralité rayonnante et pourvoyeuse d'emplois d'un point de vue de l'activité économique. Elle bénéficie cependant d'un **accès aux zones d'emplois** de Provins, Melun et Montereau-Fault-Yonne. Les gares de Montereau-Fault-Yonne, Nangis et Longueville, à proximité directe du territoire, permettent également à une part des actifs de se rendre dans les différents pôles d'emplois de l'agglomération parisienne. Le **taux de concentration d'emplois** est plus **faible** que dans le reste du département, et on assiste à un phénomène « d'évaporation » quotidienne des actifs du territoire. Ainsi, c'est 7 000 habitants qui quittent la CCBM chaque jour pour aller travailler. Mais à l'inverse, 1500 actifs extérieurs viennent travailler chaque jour sur le territoire, depuis l'Yonne et l'Aube majoritairement. Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly jouent le rôle de pôles d'emplois locaux, en accueillant respectivement 30% et 15% des emplois du territoire. Une **bipolarisation complémentaire** entre les deux communes pourrait être **encouragée**, avec une vocation industrielle pour la première et des activités artisanales pour la seconde.



## ii. Une baisse du nombre d'emplois



Entre 2013 et 2019, la CCBM enregistre une **baisse de 280 emplois** et une augmentation d'un point du taux de chômage (12%). La **création d'emplois** est donc un enjeu majeur aujourd'hui, et passe notamment par la **remobilisation de foncier** à vocation économique et l'**identification de nouveaux fonciers** pour répondre aux besoins de nouvelles entreprises. Certains locaux publics inutilisés représentent en effet un potentiel, pour devenir des bâtiments relais, des hôtels d'entreprises, des espaces de coworking, etc. Il existe déjà 29 ZAE et 27 ZAE spécifiques liées principalement aux activités extractives. La Bassée est en effet le **premier gisement de sable d'Île-de-France** et génère une centaine d'emplois. Ces **activités extractives** sont donc à **pérenniser**, et la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et l'Aube devrait y contribuer.

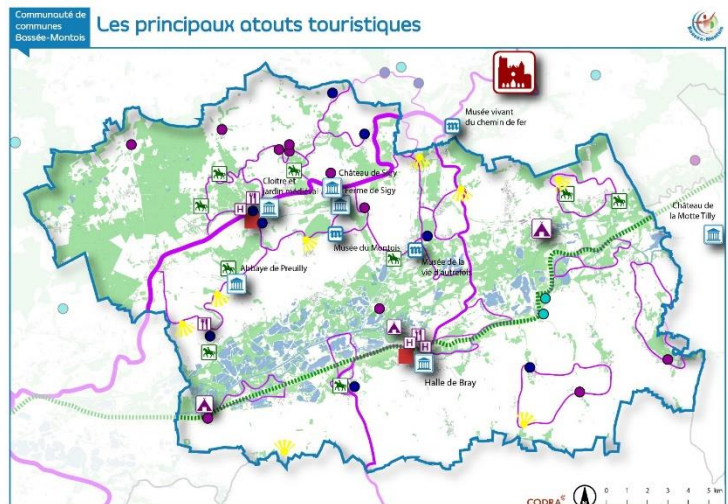
## 2. LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

Le territoire est recouvert à **62% par des terres agricoles**, qui présentent un potentiel agronomique bon à très bon et sont tournées principalement vers la **grande culture**. Le **maintien des filières agricoles** est donc un enjeu économique important, qui passe notamment par l'accompagnement des projets de diversification (circuits courts, EnR, agro-tourisme), la prise en compte des circulations agricoles et le maintien d'espaces de développement suffisants autour des exploitations. Le renouvellement des générations est également un enjeu important, puisqu'une partie des agriculteurs part bientôt à la retraite et n'a pas de visibilité sur la succession de l'exploitation.



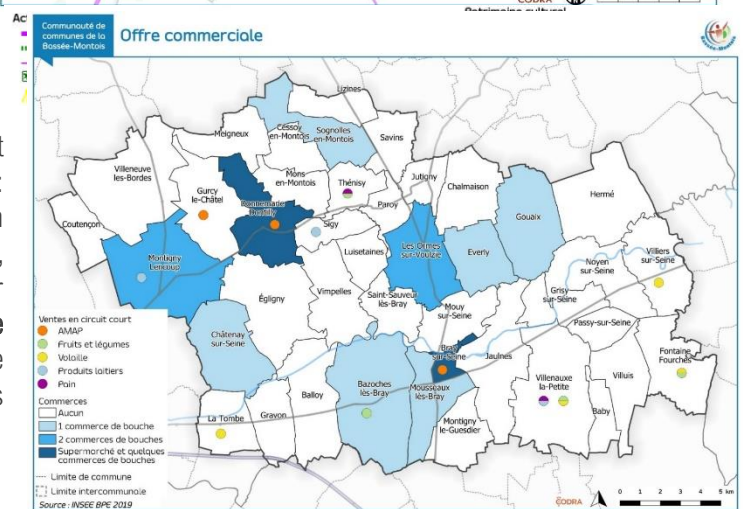
### 3. LE TOURISME

Le tourisme est un secteur au fort potentiel de développement du fait du riche patrimoine culturel et naturel de la CCBM. L'identité du territoire pourrait se structurer autour de l'**écotourisme**. Cela nécessite de développer des infrastructures : véloroute, Maison de la Bassée (en cours), bases de loisirs, sentiers, etc. L'offre d'hébergement et de restauration est également à conforter. Des opportunités de développement existent également grâce à des projets extérieurs : Parc Napoléon, Projet de PNR du Bocage Gâtinais.



### 4. LES ACTIVITES COMMERCIALES

L'**offre commerciale** est **peu présente** en dehors de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly. Le territoire subit la **concurrence des pôles commerciaux à proximité**, et il est nécessaire aujourd'hui de **renforcer la polarité** qu'est **Donnemarie-Dontilly** pour éviter l'évasion commerciale : améliorer l'offre, mettre en place une meilleure lisibilité, un meilleur aménagement de l'espace public en centre-bourg, une meilleure organisation du stationnement. Pour garantir l'animation dans les communes rurales, l'**offre commerciale actuelle** doit être **pérennisée** et le développement d'une offre adaptée au contexte rural peut être accompagné (commerces ambulants et vente directe en circuit court).



## III. LES EQUIPEMENTS ET SERVICES

### 1. LES EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE ET SCOLAIRES

L'offre dédiée à la **petite enfance** est relativement **bien développée** sur le territoire avec cinq structures pour l'accueil collectif des enfants de 0 à 4 ans, qui comptabilisent une centaine de places, une offre d'accueil individuel importante et deux Relais Petite Enfance.

L'**offre scolaire maternelle et élémentaire** est divisée en 11 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) sur l'ensemble du territoire, et seulement 10 communes ne disposent d'aucun établissement scolaire. L'**évolution des effectifs** est globalement à la **baisse**, avec une perte de plus de 200 élèves entre 2015 et 2019, et cela devrait perdurer du fait du vieillissement de la population et de la baisse de la natalité. Le **maintien des écoles** est donc **un enjeu important**, pour garantir l'animation et ne pas renforcer la diminution de la population.

### 2. LES EQUIPEMENTS DE SANTE ET L'OFFRE DE SOINS

La **démographie médicale** est **faible** sur le territoire. Le réseau de professionnels de santé est peu développé et cela risque de s'accroître à moyen terme. L'offre existante est polarisée dans les bourgs principaux, et Montereau-Fault-Yonne et Provins permettent de pallier en partie le déficit. Il faut **anticiper la baisse de l'offre en soins de proximité** ainsi que le vieillissement de la population qui nécessitera d'autant plus d'équipements.

### 3. LES EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS

L'offre en équipement sportifs est assez bonne sur le territoire, avec 3,5 équipements sportifs pour 1000 habitants soit plus qu'à l'échelle régionale. On compte de nombreuses initiatives locales de terrain multisport/citystade. Néanmoins, la moitié des communes n'a pas d'équipement sportif, l'offre étant plutôt concentrée. Il serait intéressant de **développer** encore davantage les pratiques sportives **en lien avec les atouts du territoire** : sport d'eau, pêche, randonnée pédestre, cycliste et équestre.

L'offre culturelle est encore à **renforcer** aujourd'hui, en accompagnant par exemple la création de lieux culturels et socio-éducatifs (maison de quartier, centres-sociaux, etc.). On compte néanmoins deux cinémas et deux musées dans les 42 communes du territoire.

### 4. LES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION

Le développement récent de la **fibres** permet aujourd'hui une **bonne couverture** en Internet très haut débit. Néanmoins, la **couverture réseau de téléphonie mobile** est encore **faible**, notamment du fait d'une densité moindre des antennes des opérateurs dans la Bassée pour des raisons paysagères.

## IV. LES MOBILITES ET DEPLACEMENTS

### 1. LES MOTIFS DE DEPLACEMENT

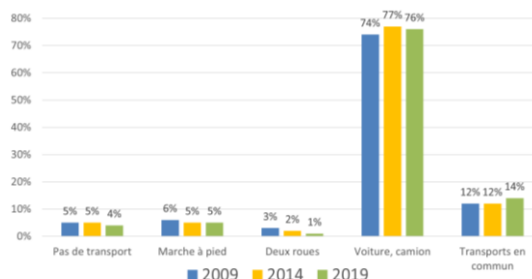
Les déplacements domicile-travail des habitants sont fortement influencés par les zones d'emplois. Les **actifs se déplacent au ¾ en voiture individuelle**.

Les **déplacements scolaires augmentent** avec la progression dans la scolarité, du fait de la distance de plus en plus élevée des établissements : lycées à Montereau-Fault-Yonne et Provins reliés par des lignes de bus, Universités encore plus loin du territoire.

Les spécificités du territoire génèrent également des déplacements : l'attractivité des pôles commerciaux extérieurs, la faible offre de soins, les engins des activités agricoles et extractives.

POPULATION ACTIVE PAR MOYEN DE TRANSPORT

Source : INSEE RP



### 2. LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET LEUR FREQUENTATION

Le réseau routier est bien structuré malgré l'absence d'axes majeurs. L'absence d'infrastructures dédiées au covoiturage et les capacités de stationnement jugées insuffisantes sont néanmoins à déplorer.

Le réseau routier supporte un **trafic dense de poids-lourds**, notamment sur la RD 411. Il convient de **limiter l'exposition des populations à ces nuisances routières**. Le transport de marchandises via des réseaux non routiers y participe déjà : le transport ferroviaire via la « ligne de l'Est » à nouveau en service depuis 2012 pour limiter le trafic poids-lourds, le transport fluvial avec plusieurs emprises portuaires sur le territoire et le projet de mise à grand gabarit de la Seine.

### 3. LES TRANSPORTS COLLECTIFS

L'offre ferroviaire située aux marges du territoire est bien développée mais ne dessert pas directement la CCBM. Cependant, les gares de Montereau, Nangis et Longueville sont accessibles en 15 à 25 min de voiture et permettent notamment de relier Paris en 1h. Un **réseau de bus départementaux** complète cette offre ferroviaire. Des bus interurbains assurent également une desserte fine du territoire, malgré des zones « blanches ». Le transport à la demande apporte un complément de service, mais c'est une offre

peu attractive du fait de ses contraintes et donc peu utilisée. Le réseau de transports en commun doit encore être mis en cohérence avec la structuration de l'urbanisation, et un **réajustement** doit être travaillé suite au nouvel **Appel d'Offres d'Île-de-France Mobilités**.

#### 4. LES MODES ACTIFS

Le territoire et sa topographie peu accidentée permet un **fort potentiel d'aménagements cyclable et piéton**. Il n'existe pour l'instant aucun aménagement cyclable sur le territoire mais plusieurs projets d'itinéraires sont identifiés (Schéma National Des Vélo-routes et Voies Vertes, Plan vélo régional de l'Île-de-France, Plan Vélo 77). Plusieurs itinéraires de randonnées existent à ce jour, mais déplorent un manque d'interconnexion entre les boucles locales et une faible présence de ces itinéraires autour de la Seine. La **mise à grand gabarit de la Seine** constitue une opportunité à saisir pour **renforcer ces modes actifs**. Cela permettrait également un levier dans l'économie touristique.

### V. LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

La CCBM doit garantir une consommation modérée de espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) pour l'urbanisation tout en permettant le développement de projets importants pour le territoire. S'agissant d'un gisement d'intérêt régional, l'activité d'extraction de matériaux est à poursuivre, mais il convient de modérer la consommation de terres agricoles. Les activités de carrière impactent en effet les terres agricoles (-27 ha/an sur la période 2013-2019) et créent à terme de nouvelles surfaces en eau qui progressent en conséquence rapidement (+20,2 ha/an). Il faut donc **diversifier les reconversions de site d'extraction** pour éviter l'accroissement trop rapide des plans d'eau.



Exemple de création de surface en eau à Vimpeles entre 2009 et 2014 au détriment des espaces agricoles

#### La Loi Climat et Résilience :

Cette nouvelle loi qui vise à lutter contre le dérèglement climatique est entrée en vigueur le 22 août 2021. Elle traite de nombreux sujets : consommation quotidienne, production, déplacement, nourriture, logement et aménagement du territoire.

Certaines dispositions en matière d'environnement et d'urbanisme ont des conséquences directes sur le PLUi, et principalement sur les zones AU (à urbaniser) :

- d'ici 2031, la consommation de terres agricoles, naturelles ou forestières pour l'urbanisation devra être divisée par deux,
- d'ici 2050, absence de toute artificialisation nette des sols, c'est-à-dire que toute artificialisation devra être compensée par la renaturation d'espace urbanisé.

# ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

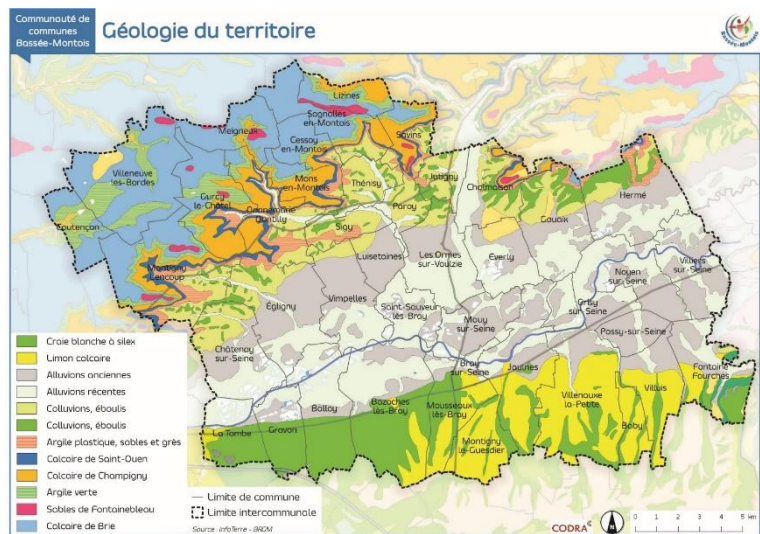
## I. CADRE PHYSIQUE

### 1. LA GEOLOGIE ET LES EXPLOITATIONS DU SOUS-SOL

#### i. Trois domaines géologiques aux caractéristiques bien différentes

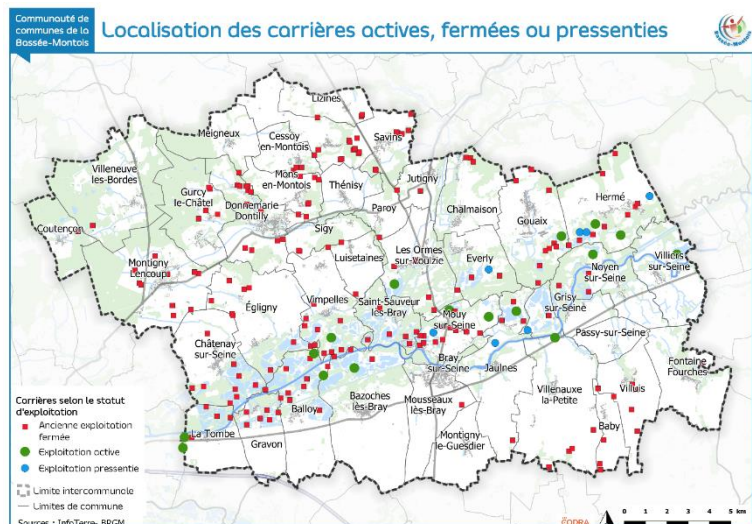
Le territoire de la Bassée-Montois s'étend sur des terrains géologiques très différents qui peuvent être distingués selon trois secteurs :

- Au sud-est, le domaine de la craie avec son paysage typique de petites collines sèches peu boisées ; ce secteur peut être rattaché au domaine géologique du Sénonais ;
- Au centre du territoire, la vallée de la Seine, couverte de prairies humides, de peupliers, d'étangs formés par d'ancienne gravière et de celles toujours en exploitation ;
- Au nord et au nord-ouest, le plateau calcaire de la Brie avec, à son pied, une récurrence de collines de craie formant le piémont de la falaise de l'Île-de-France.



#### ii. Une exploitation ancienne et importante des matériaux alluvionnaires dans la Bassée

Les sables et graves anciens et modernes de la vallée de la Seine sont exploités depuis la fin de la seconde guerre mondiale pour les besoins de matériaux de construction et de travaux publics de l'Île-de-France (bétons hydrauliques, ouvrages d'art). 16 carrières sont aujourd'hui en activité. Le secteur de la Bassée est concerné par 53% des surfaces d'extraction autorisées et représente 65% de la production régionale de matériaux alluvionnaires. C'est pourquoi, malgré les forts enjeux environnementaux présents dans la Bassée, les carrières alluvionnaires demeurent autorisées et une zone spéciale de recherche et d'exploitation de carrières a été définie par le décret du 11 avril 1969.



Le territoire est également concerné par l'exploitation de quelques puits de pétrole.

## 2. LE RELIEF

Le relief du territoire intercommunal s'organise autour de la vallée de la Seine orientée du Nord-est au sud-ouest :

- À l'extrémité nord du territoire se situe la fin du plateau de la Brie, à une altitude moyenne d'environ 150 mètres et avec un relief peu marqué ;
- Le Montois se présente comme un relief de coteaux plus ou moins abrupts et régulièrement entaillés par les affluents en rive droite de la Seine ;
- Le relief de la vallée de la Seine correspond au fond d'une vaste dépression alluviale extrêmement plat, favorisant le développement d'un réseau hydrographique dense ;
- Au sud de la vallée de la Seine s'étend enfin la plaine du Sénonais marquée par un relief collinaire de fonds de vallons et de buttes.

## 3. LE CLIMAT

### i. Un climat tempéré de type océanique

Comme pour l'ensemble du département de Seine-et-Marne, le climat est ici **tempéré de type atlantique** avec cependant une pluviosité légèrement plus marquée. Les pluies sont rarement de forte intensité mais les orages peuvent s'avérer très violents. Le brouillard est également fréquent. On peut remarquer une augmentation globale de l'ensoleillement sur les 20 dernières années.

### ii. Les scénarios de l'évolution du climat à l'échelle régionale

Des simulations climatiques ont été menées par Météo France et le groupe de recherche du Centre National de Recherches Météorologiques (CNRM) font apparaître plusieurs phénomènes :

- Une hausse moyenne des températures, et il est donc primordial de préserver les espaces verts et d'encourager la végétalisation des surfaces bâties (toitures, façades) afin d'aider au rafraîchissement de l'air par évapotranspiration ;
- Une baisse moyenne des précipitations et une modification de la répartition des précipitations au cours de l'année qui risquent d'être davantage concentrée sur de courtes périodes tandis que d'autres périodes seront plus sèches. Par ailleurs, la hausse des températures sera directement facteur de sécheresse.

### iii. Les effets prévisibles du réchauffement climatique

Une étude de caractérisation de la vulnérabilité du territoire au changement climatique, financée par le Département, la Région et l'ADEME, a permis d'identifier les impacts éventuels :

- **Ressource en eau** : raréfaction de la ressource en eau avec la baisse des précipitations attendues. Des risques de pénurie, de baisse de la qualité des eaux, de pression sur la ressource et de conflits d'usage qui conduiront à une augmentation du prix de l'eau seront à anticiper.
- **Activités agricoles et exploitation forestière** : modifications dans les pratiques culturales (modification des dates de récolte, augmentation de l'irrigation estivale) et déperissement de certaines espèces forestières, sensibles aux épisodes de sécheresse, comme le hêtre.
- **Santé** : l'amplification et la recrudescence des épisodes caniculaires, associée à une dégradation de la qualité de l'air comportent des risques pour la santé humaine ; néanmoins, la présence de nombreux espaces naturels qui jouent un rôle de rafraîchissement permettent de réduire localement ces risques.
- **Infrastructures et cadre bâti** : Les fortes pluies entraînent des ruissellements abondants qui constituent déjà une grande cause de dégâts. On observe de surcroît une pression forte d'urbanisation en zone inondable et une croissance régulière de l'exposition au risque des populations et des moyens de production.
- **Biodiversité** : à une large échelle, les tendances portent sur une modification de la répartition géographique des espaces et à la disparition d'espèces et de milieux.

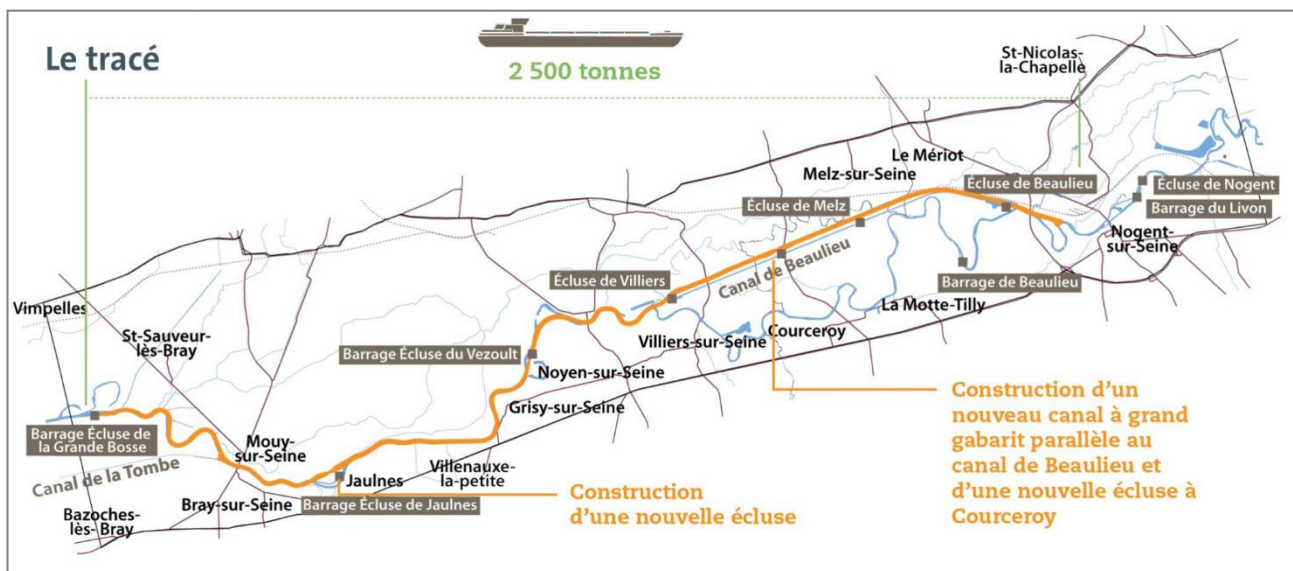
## 4. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

### i. Un réseau superficiel dense dans la Bassée qui draine l'ensemble du réseau hydrographique du territoire

Le réseau hydrographique de la Bassée-Montois est avant tout marqué par la large **plaine alluviale de la Seine**. En dehors de la Seine et de ses annexes hydrauliques, ce sont **quatre autres cours d'eau principaux** qui drainent le territoire intercommunal : La Voulzie, l'Auxence, le ruisseau des Méances, et la Noue d'Hermé – auxquels s'ajoutent leurs petits affluents permanents ou temporaires.

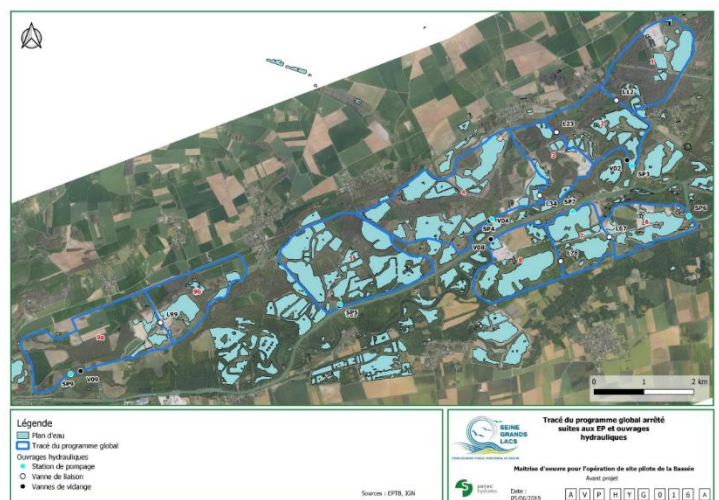
### ii. Plusieurs projets d'aménagement hydrauliques à l'étude

Le projet de **mise à grand gabarit** de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine (28,5 km) par Voies navigables de France (VNF) veut permettre l'accès de bateaux transportant jusqu'à 2 500 T au lieu des 1 000 actuels. Ce projet, qui s'effectue dans le cadre d'une procédure de déclaration d'utilité publique, vise à développer le transport de fret en garantissant des conditions sûres et modernes de navigation. En permettant le report d'une partie du transport de marchandises de la route vers la voie fluviale (moins polluant), le projet de mise à grand gabarit favorise le développement économique de la région tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre.



L'aménagement de la zone d'expansion de crues de la Bassée aval par l'EPTB (Établissement Public Territorial du bassin) **Seine Grands Lacs** a pour objectif de réduire les dommages liés aux crues concomitantes de la Seine et de l'Yonne dans l'agglomération parisienne. Cette vaste zone d'expansion des crues sera à terme constituée de 9 bassins de rétention. Les travaux du site pilote (le site n° 5) ont débuté, et leur finalisation est prévue pour l'année 2024.

Enfin, dans le cadre de la mise à grand gabarit de la Seine, la commune de Bray-sur-Seine souhaite se doter d'une **zone portuaire** sur la partie amont de son territoire, en extension de la zone d'activité de Bray-Jaulnes. Cet aménagement portuaire s'inscrit dans une stratégie de développement économique, et permettrait également d'offrir un point d'amarrage supérieur aux PHEC (Plus Hautes Eaux Connues) qui fait actuellement défaut dans le secteur.



## II. USAGES DE L'EAU

### 1. LES DOCUMENTS ET LES ORGANISMES DE GESTION

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux ». Les collectivités et établissements publics doivent assurer la cohérence entre leurs décisions et documents et les éléments pertinents du SDAGE. Le SDAGE du bassin Seine-Normandie 2022-2027 a été adopté par le comité de bassin le 23 mars 2022.

Le SAGE Bassée-Voulzie est en cours d'élaboration et est porté par le Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA). Il concerne **toutes les communes de la Bassée-Montois, hormis Coutençon et Villeneuve-les-Bordes**. Le SDDEA et sa régie interviennent sur le territoire de 481 communes et exercent 5 compétences : l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, la GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et la démoustication. **La commune de Sognolles-en-Montois est concernée** (sur une partie seulement de son territoire) par le SAGE de l'Yerres.

La nappe des Calcaires de Champigny est une ressource régionale incontournable pour la production d'eau potable. L'association AQUI' Brie, créée en 2001, fédère l'ensemble des acteurs de l'eau ainsi que tous les usagers de la nappe et le secteur associatif.

L'établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs assure en région parisienne le renforcement des débits d'étiage du fleuve et une protection contre les inondations. Il dispose de quatre lacs réservoirs capables de retenir plus de 800 millions de m<sup>3</sup> d'eau en période hivernale.

### 2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'essentiel de la ressource en eau potable du territoire intercommunal est fourni par des puits mais surtout des forages permettant d'accéder à la nappe aquifère souterraine de la **craie sénonienne**.

L'organisation de la gestion de l'alimentation en eau potable sur le territoire de la Bassée-Montois est assurée par le Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais (S2E77) depuis 2020. L'exploitation au sein de la CCBM est réalisée en régie ou en délégation de service public et diffère selon les communes ;

Les captages situés sur les communes de Jaulnes et de Noyen-sur-Seine représentent **80% des volumes prélevés pour l'eau potable dans la Bassée-Montois pour ces seuls captages. Les ressources en eau potable de ces deux communes alimentent un grand nombre d'usagers et revêtent par conséquent une très grande importance en matière de préservation de la ressource en eau.**

Concernant le rendement des réseaux d'eau potable, 11 communes disposent d'un réseau d'eau potable dont le rendement est qualifié de « Mauvais ».

### 3. LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

L'agence Régionale de Santé précise que seules les communes de Villiers-sur-Seine et Noyen-sur-Seine présentent des non-conformités concernant l'eau potable distribuée durant l'année 2021 (pesticides). Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à l'année 2016, durant laquelle 9 communes de la Bassée-Montois avaient distribué de l'eau présentant des non-conformités relatives à la présence de nitrates ou de pesticides. Cette amélioration est notamment due à des travaux de modernisation réalisés sur des installations de traitement.

### 4. LES USAGES INDUSTRIELS ET AGRICOLES

**En 2019, la banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) a comptabilisé un volume prélevé pour les usages industriels et économiques de 801 790 m<sup>3</sup> et de 3 318 778 m<sup>3</sup> pour l'irrigation, soit respectivement 13,5 % et 55,7 % du total des volumes d'eau prélevés sur le territoire de la Bassée-Montois.** L'ensemble de ces prélèvements directs d'eau pour un usage industriel ont été effectués pour l'exploitation de matériaux de carrières alluvionnaires. Les prélèvements d'eau pour l'usage de l'irrigation agricoles ont été effectués sur 17 communes du territoire.

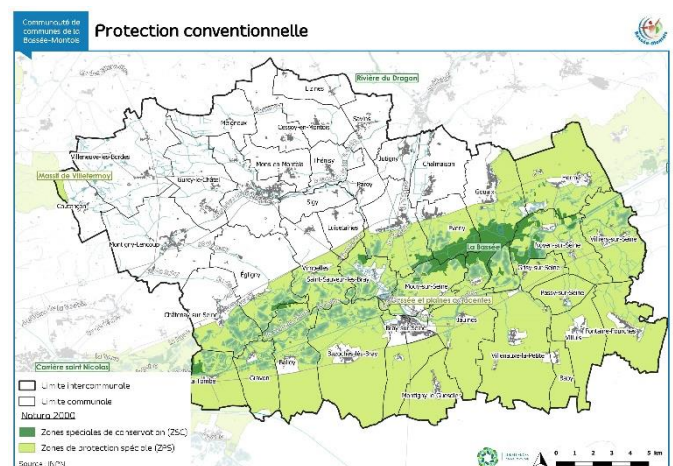
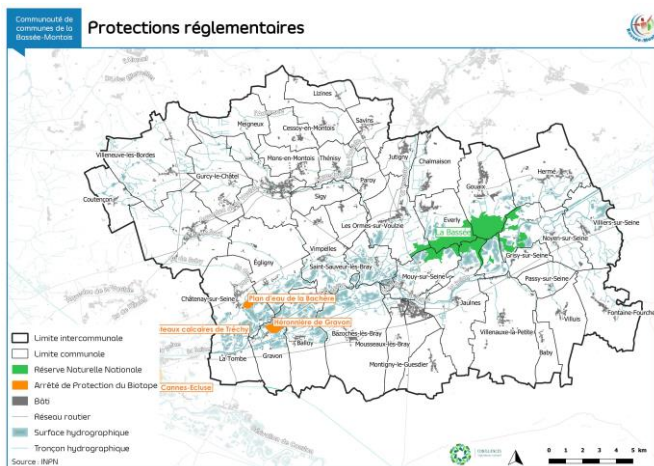
## 5. L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le territoire compte 21 communes ne disposant d'aucun système de traitement collectif des eaux usées. Les 21 autres communes sont reliées à un réseau de collecte des eaux usées pour un total de **18 installations de traitement des eaux usées** présentes sur le territoire. Toutes ces stations de traitement des eaux usées sont conformes en équipements et en performances pour l'année 2020, à l'exception des stations de Coutençon et Jutigny qui sont en situation de non-conformité en termes de performances. Les communes disposant d'un réseau collectif de gestion des eaux usées ont un réseau en partie unitaire (par exemple 35% à Donnemarie-Dontilly, ou 89% à Bray-sur-Seine) qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux de pluies, ce qui peut parfois entraîner des débordements et des inondations par ruissellement comme à Gouaix ou à Coutençon.

## III. BIODIVERSITE ET TRAME VERTE ET BLEUE

### 1. LES ZONAGES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES DE BIODIVERSITE

Les zonages en faveur de la biodiversité sont des dispositifs visant à connaître, délimiter et protéger les espaces naturels et éléments de la trame verte et bleue, sur lesquels des enjeux écologiques ont été identifiés. À ce titre, ils désignent des réservoirs de biodiversité majeurs, participant d'une Trame Verte et Bleue à grande échelle. Le territoire de la Bassée-Montois est couvert à plus de 50% par des réservoirs régionaux de biodiversité. Il est concerné par des ZNIEFF de type 1 et de type 2, des zones Natura 2000, deux arrêtés de protection de biotope, une réserve naturelle nationale et des Espaces Naturels Sensibles.



L'enjeu autour du contexte naturel est donc fort sur le territoire. Le PLUi doit donc l'intégrer en procédant à des délimitations précises dans les pièces réglementaires pour protéger ces espaces naturels.

### 2. LES ZONES HUMIDES

La plaine de la Bassée est considérée comme zone humide d'intérêt national composée d'une mosaïque de milieux naturels : boisements alluviaux, marais, bras morts (noues) et prairies humides. Ces grandes zones humides ont de nombreuses fonctionnalités écologiques :

- Réservoir de biodiversité pour de nombreuses espèces d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ;
- Réserve d'eau souterraine importante (nappe alluviale) ;
- Rôle de soutien d'étiage, la Bassée étant sillonnée par de nombreux petits cours d'eau se jetant dans la Seine (les noues)



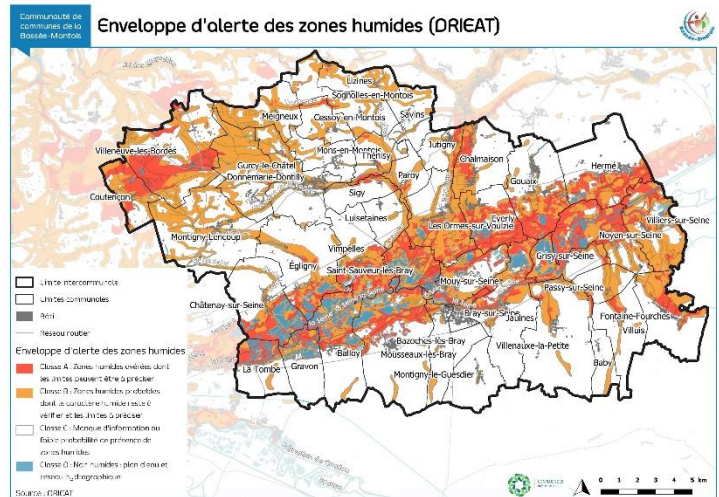


Forêt alluviale, milieux aquatiques et prairies humides de la réserve naturelle de la Bassée (Source : RNN de la Bassée)

Mais ces zones humides sont soumises à de nombreuses pressions sur le territoire : extraction de granulats mais aussi populiculture, installations industrielles, et modification du régime hydrologique de la Seine avec la régulation par les Grand Lacs en amont.

Pour faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire, et notamment dans le PLUi-H, des bases de données cartographiques de pré localisation permettent de localiser les zones humides avérées et potentielles :

- Données du SAGE de la Bassée Voulzie (état des lieux)
- Végétation et flore **des milieux humide du CBNBP**
- **Enveloppe d'alerte de la DRIEAT**, qui représente à ce jour la carte de pré localisation la plus complète dont dispose le territoire. Elle met en évidence que le territoire est concerné par une grande superficie de zones humides avérées mais également de zones humides potentielles (et notamment au niveau des communes). Ainsi un **très fort enjeu** se dégage autour de cette thématique zone humide pour le territoire.

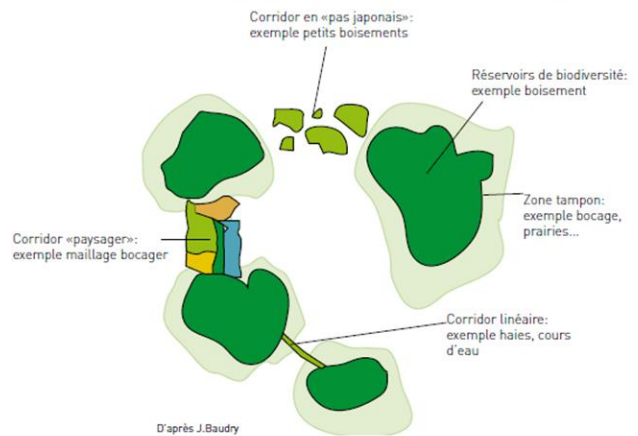


### 3. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

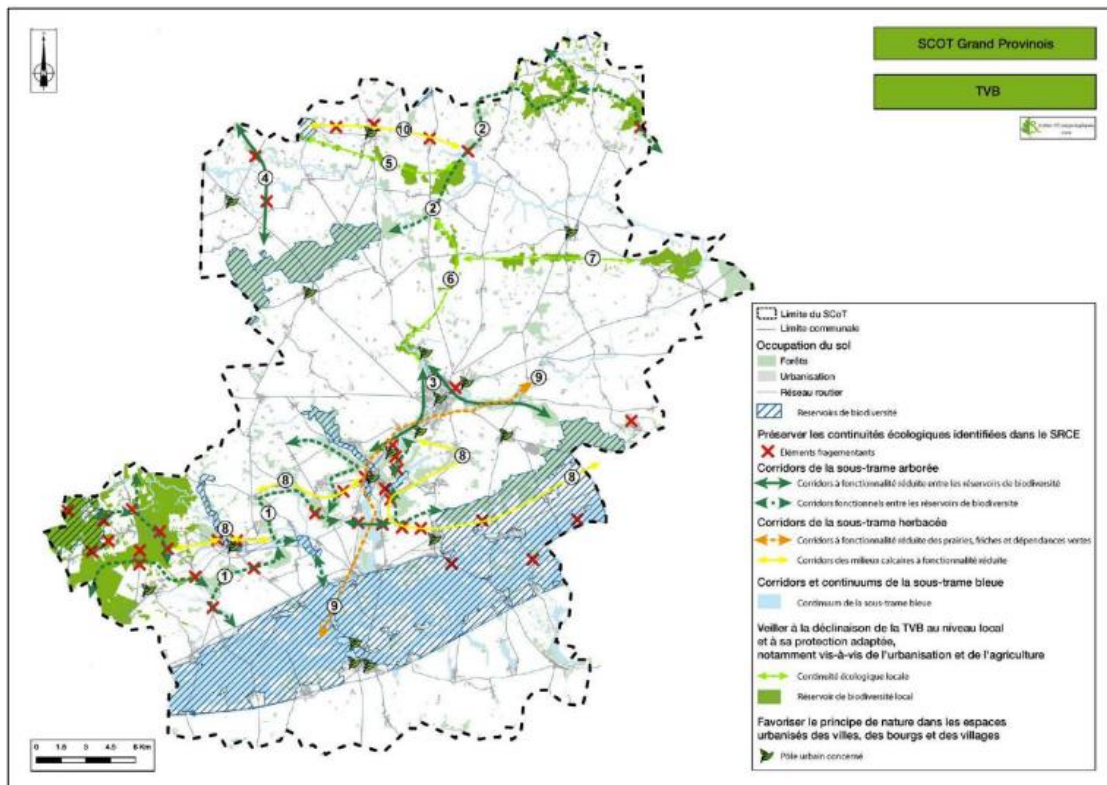
La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement issu du Grenelle de l'environnement. Il vise à augmenter la part des milieux naturels et semi-naturels dans la répartition des modes d'occupation du territoire, à améliorer leur qualité écologique et leur diversité, et à augmenter leur connectivité pour permettre la circulation des espèces qu'ils hébergent, nécessaire à leur cycle de vie. Cet outil se traduit notamment dans la mise en place des documents d'urbanisme : SCoT, PLUi.

Les **continuités écologiques** correspondent à l'association entre les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Elles constituent la Trame Verte et Bleue.

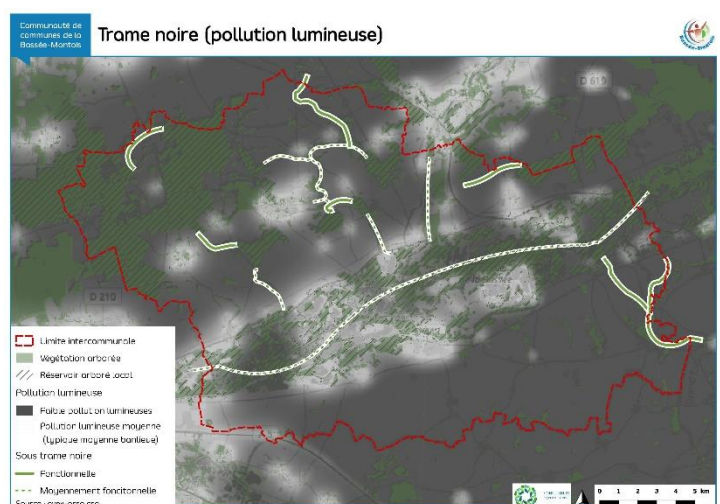
#### Schéma simplifié des continuités écologiques



- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée et où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement (Natura 2000, ZNIEFF1, réserve naturelle nationale et régionale...). Sur la CCBM : l'ensemble des espaces réglementés et protégés identifiés précédemment. Mais également la vallée de l'Auxence à l'amont de la ville de Donnemarie-Dontilly jusqu'à sa source et une partie de la vallée de l'Auxence entre les villages de Sigy et de Paroy.
- **Les corridors écologiques** : Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. 10 corridors écologiques majeurs ont été recensés sur le territoire du SCOT du Grand Provinois et sont à préserver. Parmi les 10, 3 concernent le territoire de la Bassée-Montois.



La « **trame noire** » concerne les espèces dont le cycle de vie peut être perturbé par les éclairages nocturnes des espaces urbains. Certains insectes et oiseaux migrateurs s'orientent grâce à la lune ou aux étoiles et sont perturbés par les sources lumineuses artificielles (les insectes tournent en rond ou se brûlent sur les lampes, les oiseaux font des détours coûteux en temps et en énergie, ou bien sont éblouis par des reflets et se cognent aux bâtiments). La lumière est parfois évitée par la faune (c'est le cas de certaines espèces de Chauve-souris), qui par conséquent ne profite pas de milieux pourtant favorables en termes de nourriture, d'habitats, etc. Les animaux nocturnes peuvent aussi être dérangés dans leurs activités, comme les amphibiens qui ne distinguent plus leurs proies. Enfin, des espèces diurnes subissent aussi les effets de la luminosité élevée : des oiseaux comme le Troglodyte mignon ou le Merle se mettent à chanter durant la nuit, fournissant des efforts inutiles et dangereux pour leur santé.



## Trame verte et bleue en contexte urbain

Les espaces urbains et les infrastructures constituent souvent les principaux obstacles au déplacement de la faune et de la flore : ils morcellent et séparent les milieux naturels et agricoles, formant pour certaines espèces des barrières infranchissables.

Néanmoins, les villages situés au sein des espaces de grande culture jouent à l'inverse le rôle d'îlots de biodiversité au sein d'espaces agricoles souvent pauvres en terme biodiversité. Les linéaires d'arbres, les parcs arborés, les coulées vertes, les jardins privés participent à rendre la matrice urbaine plus hospitalière aux écosystèmes de milieux boisés.

De même, pour les villages situés dans les réservoirs de biodiversité, ou qui fragmentent un corridor écologique, ces mêmes espaces rendre les territoires construits plus « perméables », réduisant l'effet de coupure pour le fonctionnement des grandes continuités écologiques. Lorsque la matrice urbaine est parsemée d'espaces ouverts non construits, publics ou privés, ceux-ci peuvent servir de points d'étape intermédiaires pour les espèces des milieux herbacés.

De nombreuses agglomérations se sont développées en bordure des cours d'eau : ces derniers constituent donc des axes privilégiés de traversée de l'espace urbain, tant pour les espèces aquatiques que terrestres (via les berges, lorsqu'elles ne sont pas ou peu artificialisées).



Exemple de l'effet « corridor » des boisements, des alignements d'arbres, et des jardins du village de Gurcy-le-Châtel

## IV. QUALITE DE L'AIR ET ENERGIE

### 1. LES DOCUMENTS DE GESTION

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) d'Ile-de-France, approuvé en novembre 2012, fixe les objectifs et orientations de la région en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique. Le SRCAE est décrit comme un document d'orientation, non prescriptif. Le PLUi doit néanmoins contribuer à atteindre les objectifs du SRCAE et ses dispositions doivent ainsi être cohérentes avec les orientations fixées par le Schéma.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes de la Bassée-Montois a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 31 mai 2022, et son approbation est prévue pour la fin de l'année 2022. Il s'agit d'un document cadre

précisant un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

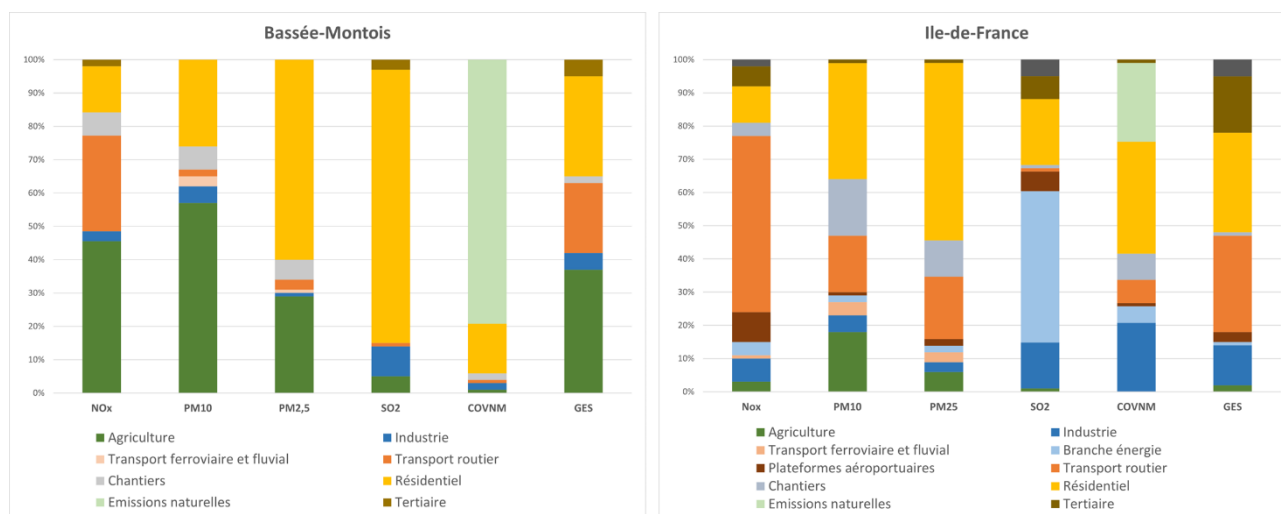
Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire intercommunal, au sein duquel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. Il doit être révisé tous les 6 ans.

## 2. LA QUALITE DE L'AIR

Concernant les **particules fines** (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>), il y a un faible écart de concentration entre l'agglomération et la zone rurale ; en effet, la diversité des sources de particules induit un niveau d'émissions non négligeable, y compris dans ces dernières zones. Pour la Bassée-Montois, la part plus importante du bois dans le mode de chauffage des habitations peut localement accroître la concentration des particules fines dans l'atmosphère et conduire à des dépassements de l'objectif de qualité ou de la valeur limite journalière. Des dépassements pourraient également être constatés, en situation défavorable, le long des axes routiers les plus fréquentés (RD411 et RD412). Les modélisations des concentrations annuelles d'AirParif indiquent pour les PM<sub>10</sub> une concentration oscillant entre **14 et 16 µg/m<sup>3</sup>** sur le territoire, et pour les PM<sub>25</sub> une concentration de **8 µg/m<sup>3</sup>** sur l'ensemble de l'intercommunalité, ce qui est dans les deux cas supérieur aux normes recommandées par l'OMS (pour rappel 10 µg/m<sup>3</sup> pour les PM<sub>10</sub> et 5 µg/m<sup>3</sup> pour les PM<sub>25</sub>).

Les concentrations d'**Ozone** ont tendance à augmenter à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération parisienne en raison du délai de formation de ce polluant suite à l'émission de ses précurseurs qui sont emportés du centre de l'agglomération vers les zones rurales par les vents dominants. Il y a, à l'échelle de la Région, un dépassement récurrent de l'objectif de qualité en ozone, ce qui peut entraîner des dépassements sur le territoire de la Bassée-Montois.

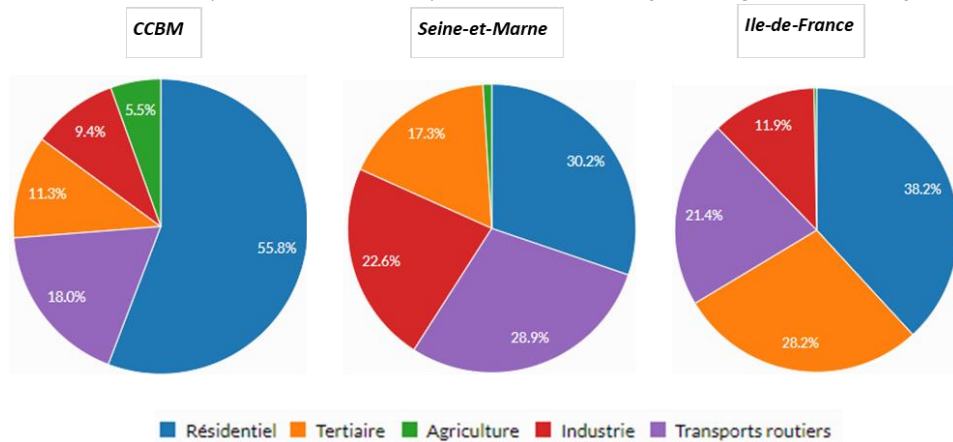
Concernant les concentrations en **NO<sub>2</sub>**, on constate une forte hétérogénéité des concentrations au niveau régional comme évoqué précédemment, mais une faible variabilité spatiale au niveau de la Bassée-Montois. Les modélisations de concentrations annuelles d'AirParif indiquent une concentration d'environ **5 µg/m<sup>3</sup>** sur l'ensemble du territoire, ce qui est largement inférieur à la norme fixée par l'OMS (10 µg/m<sup>3</sup>).



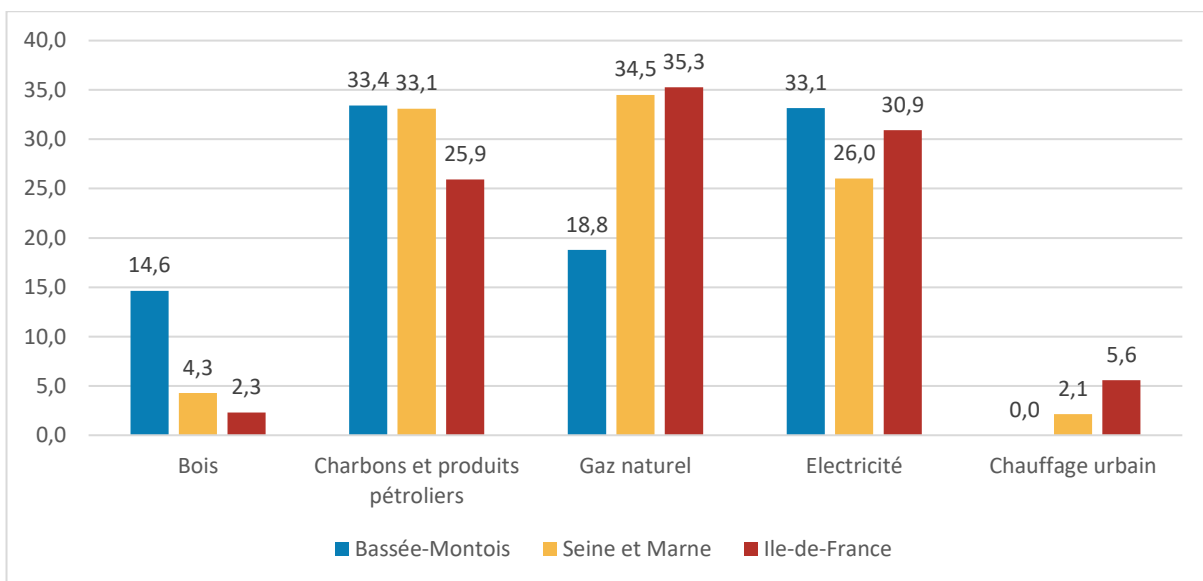
Répartition des émissions de polluants par secteur d'activité (source : AirParif)

### 3. L'ENERGIE

En 2012, le territoire de la Bassée-Montois a consommé (hors flux de transport) 361 GWh. La consommation moyenne par habitant du territoire est importante (10 824 kWh/habitant), elle est entre la moyenne régionale et la moyenne départementale.



Consommations énergétiques finales par secteur d'activité à l'échelle de la communauté de communes de la Bassée-Montois, du département et de la région (source : ENERGIF ROSE)



Consommations énergétiques finales par type d'énergie en 2018 (Source : ENERGIF ROSE)

Sur le territoire de la Bassée-Montois, le secteur résidentiel est responsable de 55,8 % de la consommation d'énergie finale (hors flux de transport) et de 30 % des émissions de Gaz à Effet de Serre. Le besoin de chauffage (hors eau chaude sanitaire) est le premier facteur de consommation d'énergie (67,3 %) suivi de la consommation liée à l'usage des équipements domestiques (machine à laver, télévision, ordinateur...) (22,3 %). La production d'eau chaude sanitaire représente le poste le moins consommateur en énergie (10,4 %). Avec les nouvelles normes de la construction, les besoins en chauffage diminuent. En revanche, la croissance du nombre d'équipements et souvent de la dimension de chacun d'entre eux, provoque une augmentation de la consommation en électricité spécifique et cela malgré une bonne performance énergétique de chacun de ces équipements.

## Des gisements d'énergie renouvelables à développer

Les potentiels de développement de l'énergie renouvelables (hors installations individuelles) sont listés dans le SRCAE, il s'agit de :

- La géothermie
- Le bois énergie
- L'éolien
- La méthanisation
- L'énergie solaire
- L'hydroélectricité

## V. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

### 1. LES RISQUES NATURELS

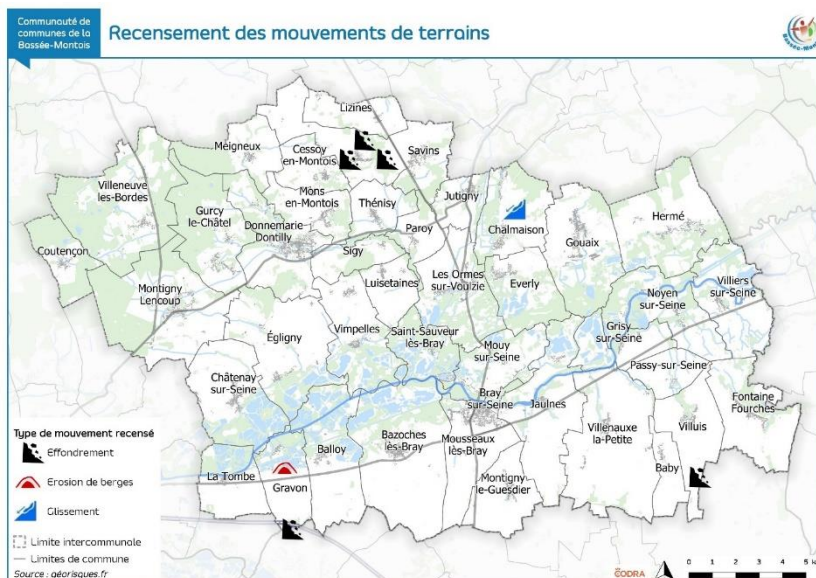
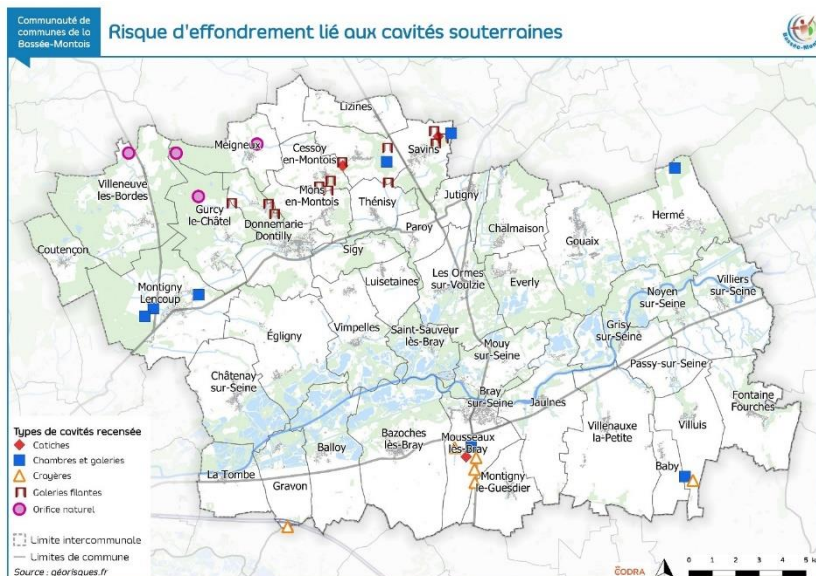
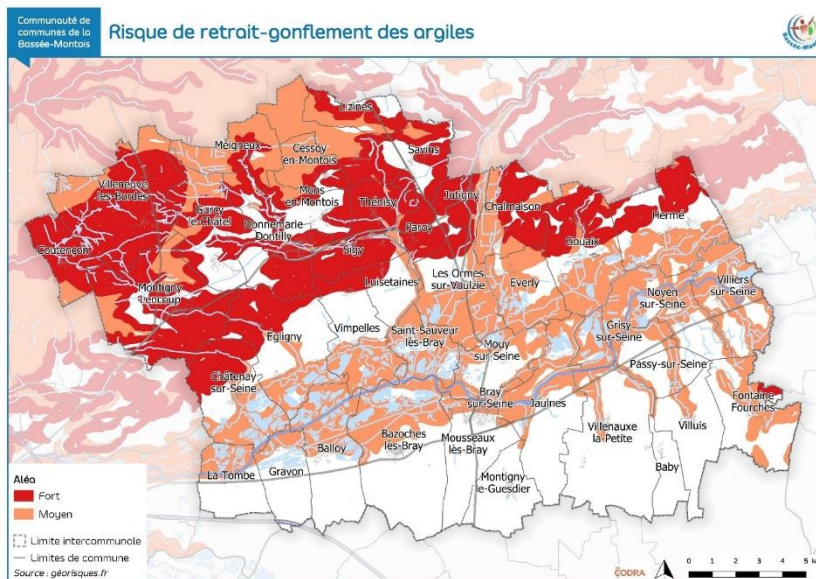
#### i. Le risque d'inondation

Le territoire de la Bassée Montois est concerné par **trois types de risques naturels d'inondation** :

- Inondation par remontée de nappe phréatique, après une longue période pluvieuse. Les secteurs les plus sensibles sont les têtes de bassin dans le Montois, c'est-à-dire les terrains situés proches des sources des principaux cours d'eau, en particulier dans le Montois, le long du lit des cours d'eau suivants : l'Auxence, la Vouizie, le Ru de Suby, le Ru de Sucey, le Ru d'Albert, etc. Dans la Bassée, il s'agit du lit majeur de la Seine, au pied des coteaux du Montois et du Sénonais. Certains bourgs situés très près des cours d'eau, ou dont les extensions urbaines plus récentes se sont rapprochées des fonds de vallées, sont particulièrement sensibles à ce risque : Donnemarie-Dontilly, Égligny, Everly, Gravon, Gouaix, Gurcy-le-Châtel (Chalautre-la-Reposte), Hermé, Jaulnes, Jutigny, Montigny-Lencoup, Mousseaux-lès-Bray, Paroy, Thénisy, Villuis, Bazoches-lès-Bray, Vimpeles.
- Inondation de plaine ou torrentielle : lors d'une **inondation de plaine**, la rivière sort de son lit lentement et occupe son lit moyen et éventuellement son lit majeur. La plaine peut être inondée pendant une période relativement longue car la faible pente ralentit l'évacuation de l'eau. À l'opposé, une **crue torrentielle** se produit lorsque des précipitations intenses, telles des averses violentes, tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, engendrant des crues torrentielles brutales et violentes. Le territoire est essentiellement soumis au risque d'inondation de plaine avec le fleuve de la Seine qui traverse le territoire et dont la vallée est une zone d'expansion de crue, entre Villiers-sur-Seine et La Tombe. Les affluents de la Seine peuvent néanmoins connaître des épisodes de crues torrentielles suite à de forts épisodes pluvieux.
- Inondation par ruissellement : L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings, etc...) et par les pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues. Aucune commune de la Bassée Montois n'est identifiée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant soumise à ce type de risque. Néanmoins, plusieurs d'entre elles ont fait état de tels événements : Gouaix, Coutençon...

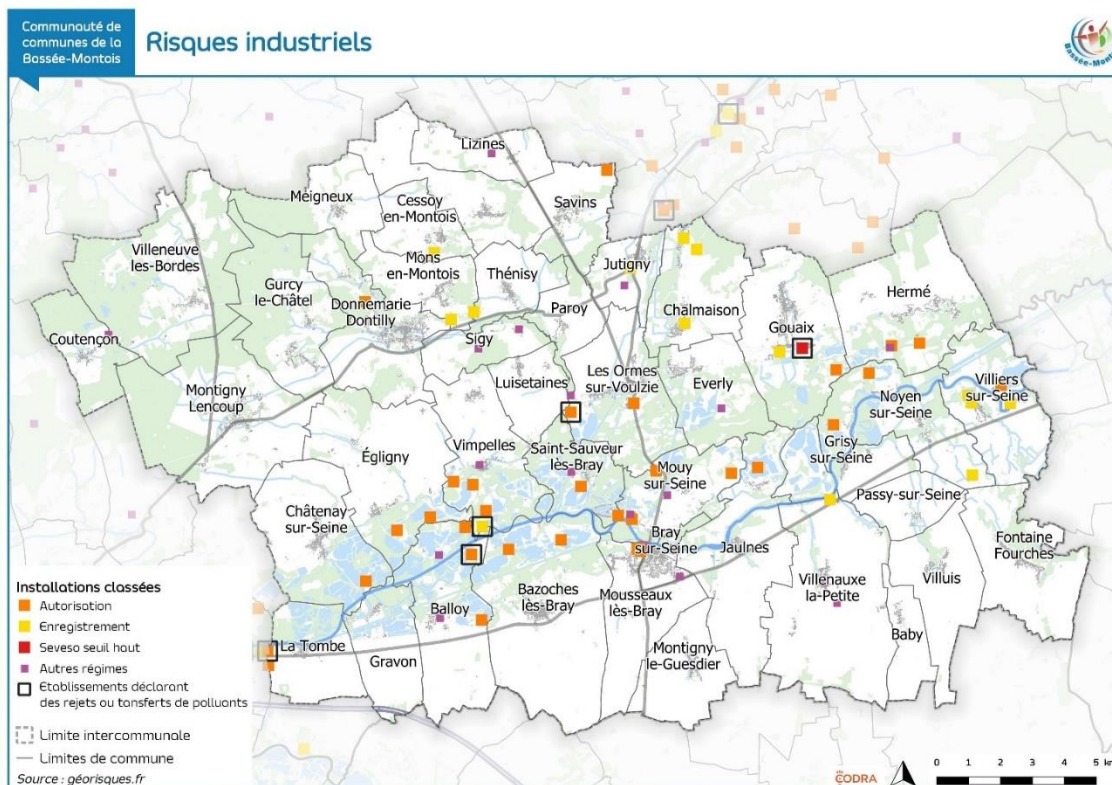
Il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques d'inondation sur le territoire de la Communauté de communes Bassée Montois, celui-ci reste à prescrire. En revanche, le **Plan de Gestion des Risques d'inondation (PGRI) Seine-Normandie** s'impose aux SCoT.

## ii. Le risque de mouvement de terrain



## 2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le territoire de la Bassée-Montois comporte **66 installations classées** (dernière mise à jour de la base de données : 16/10/2022) dont 32 installations soumises à autorisation et 1 installation soumise à autorisation avec servitude et **classée SEVESO seuil haut**. Il s'agit pour cette dernière de l'entreprise SICA de Gouaix, qui fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques mais en cours d'abrogation car l'activité du site a cessé. Parmi les installations classées, on peut également citer les silos car ils génèrent un risque de dégagement de poussière inflammables. Le territoire est également traversé par des **infrastructures de transport de matières dangereuses** (gaz sous haute-pression) qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur les constructions situées à proximité. Des zones justifiant des restrictions en matière de développement de l'urbanisation sont donc définies autour de ces installations.



## VI. NUISANCES ET POLLUTIONS

### 1. ETABLISSEMENTS DECLARANT DES REJETS OU TRANSFERTS DE POLLUANTS

Selon l'IREP, pour la Bassée-Montois, 4 sites sont déclarés. Il s'agit de :

- La société *Les Sables de Brevannes* sur la commune de Vimpelles. L'entreprise est déclarée comme « *site d'exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin* ». En 2020, le site a prélevé 16 660 m<sup>3</sup> d'eau de surface et a produit 4,3 tonnes de déchets dangereux.
- La société *A2C Granulat* sur la commune des Ormes-sur-Voulzie. L'entreprise est également déclarée comme « *site d'exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin* ». En 2020, le site a produit 5,51 tonnes de déchets dangereux, et a prélevé 338 631 m<sup>3</sup> d'eau souterraine.
- La société *GSM Secteur IDF Est* sur la commune de Balloy. Le site est lui aussi déclaré comme « *site d'exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin* ». En 2020, il a produit 3 tonnes de déchets dangereux et prélevé 19 000 m<sup>3</sup> d'eau de surface.
- La société *SICA de Gouaix*, déclarée comme « *Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures* ». En 2020, le site a généré 5,3 tonnes de déchets dangereux. Rappelons que le site est aujourd'hui à l'abandon.





de valorisation énergétique de Montereau-Fault-Yonne, mis en service en 2011, et dans lequel les déchets ménagers non recyclables du territoire sont incinérés.

Plusieurs communes ont fait état de **quelques points de dépôts sauvages de déchets** (encombrants, gravats...) ; même si les quantités sont souvent faibles, ces dépôts nuisent fortement à l'image du territoire et peuvent constituer un risque de pollution. Certains de ces dépôts sont qui plus est localisés à proximité ou sur des terres exploitées, générant des difficultés d'exploitations pour les agriculteurs.

FILIÈRES	TONNAGES 2019	TONNAGES 2020
GRAVATS	6 140.76 T	6 089.57 T
DÉCHETS VERTS	6 338.52 T	5 795.08 T
INCINÉRABLES	5 046.43 T	4 685.34 T
ENFOUISSABLES	3 150.14 T	2 945.79 T
MÉTAUX	1 067.38 T	1 145.76 T
CARTONS	382.22 T	441.61 T
PLÂTRES	795.41 T	1 763.63 T
TEXTILES	58.216 T	52.474 T
HUILES DE VIDANGES	37.48 T	38.745 T
HUILES DE FRITURES	6.225 T	3.24 T
RADIOGRAPHIES	0.50 T	0,50 T
CARTOUCHES D'ENCRE	0.64 T	0.782 T
PNEUMATIQUES	64.232 T	59.66 T
DDS	90.70 T	97.67 T
CAPSULES NESPRESSO	5.7 T	5,7 T

Quantité de déchets collectés par le SMETOM-GEEODE en 2019 et 2020

(Source : Rapport d'activité 2020 du SMETOM-GEEODE)

Typologie de déchets	Tonnage Vouix 2021	Tonnage Montereau 2021	Tonnage Global 2020	Tonnage Global 2021	Différence Global 2020-2021	% différence 2020-2021
Gravats	740,92	2 793,20	3 383,19	3 534,12	150,93	4,46%
Déchets verts	781,14	1 444,96	1 831,64	2 226,10	394,46	21,54%
Tout-venant incinérables	399,78	1 782,63	1 823,35	2 182,41	359,06	19,69%
Tout-venant encombrants	574,22	1 208,64	1 374,95	1 782,86	407,91	29,67%
Mobilier (EcoMobilier)	146,74	617,82	606,86	764,56	157,70	25,99%
Plâtre non valorisable	221,63	675,54	535,52	897,17	361,65	67,53%
Plâtre valorisable	5,12	0,00	57,88	5,12	-52,76	-91,15%
Ferrailles	107,38	234,34	332,26	341,72	9,46	2,85%
Terre	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Carton	17,33	47,54	64,84	64,87	0,03	0,05%
Pneus non valorisables	11,76	26,94	37,99	38,70	0,71	1,87%
Pneus valorisables (Aliapur)	9,50	41,42	72,48	50,92	-21,56	-29,74%
DEEE	66,25	180,41	212,40	246,66	34,26	16,13%
Déchets dangereux	36,32	71,26	103,65	107,58	3,93	3,79%
Huile de vidange	6,39	15,60	16,51	21,99	5,48	33,19%
Piles	0,50	1,23	1,94	1,73	-0,21	-10,69%
Huile végétale	0,20	1,46	1,18	1,66	0,48	40,68%
Capsules Nespresso	N.C.	N.C.	0,00	0,00	0,00	0,00%
Ampoules et néons	0,56	0,78	0,93	1,34	0,41	44,71%
Batteries	0,87	1,95	4,74	2,82	-1,92	-40,51%
Radiographies	0,12	0,10	0,12	0,22	0,10	83,33%
Cartouches d'encre	0,05	0,12	0,16	0,17	0,01	3,66%
Bouteilles de gaz	189 unités	396 unités	531 unités	585 unités	+54 unités	10,17%
Extincteurs	144 unités	364 unités	336 unités	508 unités	+172 unités	51,19%
<b>Total hors gravats</b>	<b>2 385,86</b>	<b>6 352,74</b>	<b>7 079,39</b>	<b>8 738,60</b>	<b>1 659,21</b>	<b>+23,44%</b>
<b>Total</b>	<b>3 126,78</b>	<b>9 145,94</b>	<b>10 462,58</b>	<b>12 272,72</b>	<b>1 810,14</b>	<b>+17,30%</b>

N.C. : Non Communiqué

Quantité de déchets collectés par le SIRMOTOM en 2021

(Source : Rapport d'activité 2021 du SIRMOTOM)

## 2. LES DECHETS DE CHANTIERS DE TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT

Le Conseil régional est compétent dans ce domaine. Il a élaboré un plan régional des déchets issus de chantier du bâtiment et des travaux publics (PREDEC) privilégiant le recyclage des matériaux. Le PREDEC a été approuvé le 19 juin 2015 par le Conseil régional.

Désormais, pour le secteur du BTP, un diagnostic préalable aux chantiers de démolition doit établir le mode de gestion des déchets de démolition.